

Action Sociale Infos

La lettre d'information de la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel / DRH

>>> Décembre 2017

À la Une

Handicap : une nouvelle circulaire sur le financement des interventions en faveur des agents



Le handicap nous concerne tous.

Le ministère de l'Intérieur mène, depuis plusieurs années, une politique volontariste en faveur du recrutement, de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Pour mener à bien sa politique du handicap, le ministère bénéficie d'un appui financier déterminant au travers de conventions triennales signées avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Pour la période 2014 - 2016, le montant de la convention était de 4,7 M€. Dans le cadre de la convention 2017 - 2019 signée le 28 septembre 2017, le FIPHFP alloue au ministère une enveloppe de 4,2 M€. La sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel (SDASAP) de la direction des ressources humaines (DRH) assure le pilotage de la politique ministérielle en faveur des agents en situation de handicap, et en particulier contrôle toutes les demandes de financement des interventions en faveur de ces agents pour l'ensemble du ministère.

En 2017, le FIPHFP se réforme profondément. Ainsi, il propose depuis le 1er janvier 2017 un catalogue de ses interventions refondu et devrait mettre en place en 2018 une plateforme dématérialisée sur laquelle le ministère devra enregistrer chaque demande individuelle accompagnée d'un certain nombre de justificatifs.



Dans ce contexte, la circulaire du 16 novembre 2017 relative au financement des interventions en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap au ministère de l'Intérieur, précise, dans son guide de procédures, les bénéficiaires éligibles aux interventions du FIPHFP, la procédure à mettre en œuvre pour obtenir un financement du FIPHFP et les interventions financées par le FIPHFP.

Cette circulaire, qui remplace les circulaires N° NORIOCA 0909562C et N°001061 du 22 avril 2009 relatives au programme d'actions 2009 en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein du ministère, doit fluidifier et sécuriser les demandes d'intervention présentées par les correspondants/référents handicap de proximité de tous les services du ministère, et ainsi répondre dans de meilleurs délais aux attentes des agents en situation de handicap. Elle doit également permettre de répondre aux nouvelles exigences de contrôle du FIPHFP.

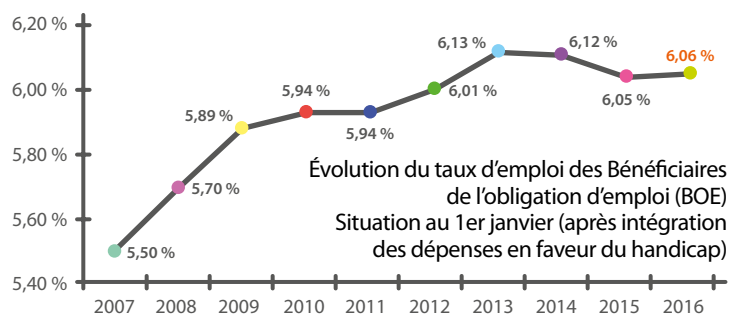
>>> En savoir plus

Site Intranet de l'Action Sociale, rubrique Handicap :

> actionsociale.mi

Handicap : Le taux légal d'emploi de 6 % est atteint pour la 5^e année consécutive

À l'issue du recensement mené en 2017 sur les effectifs présents au 1er janvier 2016, le taux d'emploi du ministère s'élève à 6,06 %. C'est la 5^e année consécutive que le taux d'emploi légal de 6 % est atteint. L'an dernier, ce taux s'élevait à 6,05 %. Le ministère de l'Intérieur compte 10 462 agents en situation de handicap et autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi, toutes filières confondues. Son objectif est de maintenir ce taux dans les années à venir. L'effort de recrutement des travailleurs en situation de handicap doit se poursuivre.



>>> Quelques chiffres :

Taux d'emploi par périmètre (après intégration des dépenses en faveur du handicap) :

- Secrétariat général : 8,40 %
- Police nationale : 5,47 %
- Gendarmerie nationale (personnels civils, à l'exclusion des gendarmes militaires qui ne sont pas soumis à l'obligation d'emploi) : 9,02 %

Quelles questions se poser avant de demander le télétravail ?

Le télétravail est effectif au ministère de l'Intérieur depuis mars 2017. Il a cependant semblé important de fournir à tous les agents intéressés par le télétravail une plaquette d'information résumant les questions qu'il convient de se poser au préalable.

Le *Petit Guide pratique du Télétravail* vient compléter les informations, textes et procédures consultables sur l'Intranet de la DRH.

Si vous êtes intéressé(e) par le télétravail, la première chose doit être de réfléchir sur votre organisation familiale et votre domicile, vous devez apprendre à scinder vie privée et vie professionnelle, ce qui peut être difficile en télétravail, et ce, y compris sur le plan spatial. En effet, il faut avoir un espace, même restreint, dédié au travail, où l'on peut se concentrer et se retrouver

comme à son bureau. Il ne faut pas non plus être accaparé(e) par sa vie de famille, car il s'agit bien de temps de travail (poser les règles avec les enfants : papa ou maman travaille et ne doit pas être dérangé). Il faut aussi sensibiliser son entourage (conjoint, enfant). Beaucoup de personnes pensent encore que le télétravail n'est pas du « vrai travail » et que le télétravailleur(euse) peut donc être dérangé à tout moment, que ses pauses sont « naturellement » dédiées à des activités relatives à la vie du foyer.

Fruit d'un dialogue avec le chef de service et d'une confiance réciproque, le télétravail peut s'envisager comme une réelle amélioration dans l'organisation du temps de travail, par exemple en évitant des temps de trajet domicile-travail excessifs et le stress qui en découle.

Il contribue à la qualité de vie au travail et au bien-être des agents.

>>> Les textes

- Décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature
- Arrêté du 2 mars 2017 fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail au sein des ministères de l'Intérieur et des Outre-mer
- Site de la fonction publique : > <http://www.fonction-publique.gouv.fr/>

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de la DRH : > <http://ressources-humaines.interieur.ader.gouv.fr/>

Contact : mission-developpement-durable@interieur.gouv.fr

Site Intranet de l'Action Sociale > actionsociale.mi



Lancement du site Internet Police Junior : www.policejunior.fr

Cet espace a été conçu pour les enfants âgés de 9 à 12 ans et est accessible sur ordinateur et tablette.

Les trois mascottes Emma, Lucas et Flash le chien sont là pour guider, donner des conseils et jouer avec les enfants.

Le site propose aux visiteurs juniors deux grands thèmes : la découverte des métiers de la Police nationale et des conseils de prévention.

Tout au long de la visite, les jeunes internautes sont plongés dans l'environnement policier en jouant à un jeu d'habillage, un jeu des 7 erreurs, un Quiz et un memory.

Les policiers font aujourd'hui partie du quotidien de tous les citoyens. Dès leur plus jeune âge, les enfants aussi rencontrent des policiers (à l'école pour les sessions de prévention, au commissariat, dans la rue, ...) et de ces rencontres naissent parfois de véritables vocations. Les conseils de prévention sont aussi au cœur de leur apprentissage. Plus les enfants sont sensibilisés tôt, plus ils prennent conscience des risques auxquels ils sont exposés.

Ce site s'inscrit donc dans une démarche pédagogique et interactive.



>>> Pour en savoir plus

Consultez policejunior.fr

Source : intranet.mi

Règles de féminisation et de rédaction des textes administratifs

Le Gouvernement est résolument engagé dans le renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes. Son action dans ce domaine passe à la fois par des mesures concrètes, que la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes a pour mission de proposer dans l'ensemble des

politiques publiques et par une démarche éducative et culturelle à laquelle se rattache la lutte contre les stéréotypes.

La circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction, publiée au Journal officiel de la République française, rappelle les règles à utiliser dans les actes administratifs.



>>> Pour en savoir plus

Circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française.

Séminaire des médecins de prévention du 23 et 24 novembre 2017

La Sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel (SDASAP) de la DRH a réuni le réseau de la médecine de prévention les 23 et 24 novembre 2017 à Lognes.

109 médecins de prévention et 15 infirmiers ont participé à ces deux journées.

Le séminaire a été ouvert par Stanislas Bourron, directeur des ressources humaines, qui a rappelé que, dans un contexte de réforme profonde de l'organisation territoriale, le rôle du service de médecine de prévention était déterminant, aux côtés des autres professionnels de soutien, pour accompagner les personnels. Isabelle Merignat, sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel/DRH et Florence Foullon, médecin-chef coordonnateur national, ont ensuite présenté l'actualité de l'action sociale au ministère et celle du réseau de la médecine de prévention.



Le séminaire a permis d'aborder de nombreuses thématiques :

- « L'organisation des urgences en opération » par le Professeur Denis Safran, conseiller défense et sécurité pour les affaires sanitaires auprès du ministre de l'Intérieur.
- « La prise en charge médico-psychologique et la surveillance médicale de prévention immédiate et à long terme dans les suites d'attentats » par les docteurs Véronique Filipetti et Dominique Maïer, médecins de préventions.
- « Les nouvelles armes et nouveaux équipements de protection individuelle » par la commissaire de police Agathe Peyret de la Direction centrale du recrutement et de la formation de la Police nationale (DCRFPN).
- « Les visites médicales de prévention en lien avec le risque NRBC » par le docteur Françoise Arrivet, médecin coordonnateur pour la zone de défense et de sécurité de Paris / Préfecture de Police.
- « Les écrits du médecin de prévention » par Jean-Marie Wilhelm, adjoint à la SDASAP/DRH et le docteur Charles Durand, Médecin coordonnateur régional (MCR) dans le Sud-Est.
- « Le reclassement professionnel » par les docteurs Sandrine Vergely-Tesnière, MCR pour l'Île-de-France, Laurence Chevreau-Fonteneau, MCR Ouest, et Maeva Ouaki du Bureau des affaires générales, des études et des statuts (BAGES/SDP).
- « La radioprotection et les champs électromagnétiques » par Marc Ammerich, inspecteur nucléaire, et le docteur Marguerite Lipsky, médecin de prévention à Levallois.

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale :

> actionsociale.mi

- « La gestion de la dépression en milieu de travail par la médecine de prévention » par le docteur Pierre Polomeni, psychiatre addictologue.
- Enfin, le séminaire s'est clôturé sur un retour d'expérience par le docteur Sandrine Piechel, médecin de prévention dans le Pas-de-Calais et le docteur Anne Doublet, MCR Nord, relatif au « Forum santé » dans un commissariat des Hauts-de-France.

Ce séminaire, ponctué de moments d'échanges, a permis aux acteurs de terrain de lier des contacts avec les services d'administration centrale. Il a constitué un moment privilégié d'écoute mutuelle et d'information.



>>> Le service de médecine de prévention du ministère de l'Intérieur en quelques chiffres :

- 8 médecins coordonnateurs régionaux à compétence zonale
- 220 médecins (170 mis à disposition par convention avec un service de santé au travail et 50 contractuels), 27 infirmiers et 11 secrétaires médicales
- surveillance médicale de 180 000 agents dont 140 000 policiers
- 60 000 visites annuelles
- 6 millions d'euros consacrés annuellement par le ministère de l'Intérieur

Orientations ministérielles 2017-2019 en matière de santé et sécurité au travail

Les orientations ministérielles 2017-2019 sur la santé et la sécurité au travail ont été élaborées par le Comité ministériel de coordination santé et sécurité au travail. Cette instance, présidée par le secrétaire général du ministère de l'Intérieur, vise une prise en compte plus structurée et transversale des questions de santé et sécurité au travail au sein du ministère. Ainsi, tous les services du ministère y sont représentés.

Les travaux de ce Comité ont permis d'établir des orientations en matière de santé et sécurité au travail pour l'ensemble du ministère depuis 2011.

Les orientations 2017-2019 sont articulées autour de 3 axes :

- **renforcer** le positionnement des acteurs de la santé et la sécurité au travail,
- **améliorer** les outils d'analyse et de traçabilité des risques professionnels (fiche de traçabilité, suivi médical post-exposition et post-professionnel, etc.), et
- **prévenir** les risques professionnels (risque incendie, risque chimique, risque amiante, risque routier, risque lié aux troubles musculo-squelettiques, etc.).

Le document est téléchargeable sur le site de l'action sociale / rubrique Santé et sécurité au travail.



Séminaire national annuel des psychologues du SSPO



Les 8 et 9 novembre s'est déroulé sur le site de Lumière le séminaire national annuel des psychologues du SSPO.

Gérard Clerissi, directeur des ressources et des compétences de la Police nationale (DRCPN) intervenu en ouverture de cet événement, a souligné l'implication des psychologues de ce réseau sur les

différents événements ainsi qu'un bilan d'activité traduisant des interventions en hausse constante. Noémie Angel, sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel de la DRCPN, a présenté la réorganisation de la sous-direction ainsi que la réflexion en vue du nouveau plan de prévention de la Police nationale. Des temps d'échanges spécifiques au service ont contribué à la communication interne au réseau : focus sur la nouvelle circulaire, nouveaux arrivants, bilan d'activité et information sur le dispositif déployé à la suite de l'ouragan Irma. Des partenaires institutionnels ont par ailleurs contribué à la présentation de leurs missions et à la transmission d'informations sur des problé-

matiques spécifiques aux psychologues : l'IGPN, le médiateur de la Police nationale, le BPATS ainsi que la psychologue du travail de la SDASAP. Ces interventions ont été riches d'échanges et d'interactions. Le séminaire s'est clôturé par l'intervention du directeur général de France Victime qui a apporté un éclairage sur les aspects juridiques de la profession. Les participants ont exprimé leur satisfaction sur ces deux journées riches de réflexions.



Santé

Événement : Journées de prévention santé à Evry et à Nice

Des journées de prévention santé seront organisées début décembre :

- à Evry, du 4 au 6 décembre sur le site de la DDSP de l'Essonne.
- à Nice, du 13 au 15 décembre sur le site d'Auvaré.

Au programme de ces journées, plusieurs animations, ateliers et conférences animés par la Fédération sportive de la police nationale (FSPN) ainsi que par les partenaires mutualistes (MGP et Intériale).

Une manière ludique et agréable de s'informer sur les thématiques de la santé et l'ergonomie au travail, du sport, de l'alimentation, de la gestion du stress, de la sécurité routière.

Des appareils de mesure du stress, une évaluation de la condition physique (laser run), des simulateurs seront à la disposition des agents ; des mini-conférences sur l'alimentation et l'ergonomie, et ateliers de sophrologie seront également organisés.

Pour la première fois, ces journées auront lieu en horaires décalés, en matinée (dès 8 h et jusqu'à 23 h selon le programme de la journée) afin de permettre à tous les agents de pouvoir participer aux différentes activités.

Venez nombreux !

>>> Pour en savoir plus

Détails des programmes sur les sites Intranet de :

- > la DRCPN
- > la MGP
- > la FSPN



Conférence sur l'épuisement professionnel du 28 novembre 2017

Dans le cadre des travaux du CHSCT ministériel, le ministère de l'Intérieur s'était engagé à mettre en place une conférence à destination des représentants du personnel aux CHSCT sur le « syndrome d'épuisement professionnel ».

Il souhaitait en effet donner à ce risque professionnel une juste définition et l'intégrer au mieux dans le dialogue social et la prévention des risques professionnels.

Organisée par la SDASAP/DRH, cette conférence s'est déroulée le mardi 28 novembre dans l'amphithéâtre de l'immeuble Lumière, où l'ensemble des représentants du personnel², tous périmètres confondus, ont été conviés.

Le Docteur Pierre Polomeni, psychiatre-addictologue, consultant pour le ministère de l'Intérieur, et Marie Peze, psychologue, docteur en psychologie responsable du réseau « *Souffrance et Travail* », ont tour à tour

pris la parole pour présenter leur travaux et donner leurs conseils pour prévenir au mieux le syndrome d'épuisement professionnel.

Au terme de ces deux heures de conférence, un temps d'échange avec le public a permis de répondre aux dernières interrogations des participants.

>>> Pour en savoir plus

Sites Intranet de l'action sociale :

- > actionsociale.mi



Les correspondants de l'action sociale des Alpes-Martimes s'informent, se forment et échangent !



Le service départemental de l'action sociale des Alpes-Maritimes, accompagné par la conseillère technique régionale de service social et la vice-présidente de la commission locale d'action sociale, a réuni les correspondants de l'action sociale le jeudi 12 octobre 2017 sur le thème du correspondant de l'action sociale dans son environnement.

La matinée a commencé par l'intervention de monsieur Campanelli, président de la section régionale interministérielle d'action sociale Provence-Alpes-Côte-d'Azur, qui a précisé les missions de la SRIAS.

La conseillère technique régionale de service social a ensuite expliqué les possibilités d'intervention et l'organisation du service social.

La vice-présidente de la commission locale d'action sociale a enfin exposé la composition, le rôle et fonctionnement de la CLAS.

L'après-midi a consisté en un échange des participants sur le correspondant de l'action sociale dans son environnement. Plusieurs thèmes ont été abordés, notamment l'accès des policiers à la restauration et au logement social, la formation des correspondants à l'accompagnement des personnels, la sensibilisation des chefs de service à l'action sociale, et la diffusion de l'information action sociale sur les différents « Intranet » des services.

Cette journée a été très appréciée des correspondants de l'action sociale.

Les participants souhaiteraient renouveler ces journées d'information sur des thématiques précises (logement, restauration, loisirs), pour échanger sur leurs pratiques, leurs retours d'expérience et actualiser leurs connaissances, ou encore dans le cadre de formations spécifiques à leur mission.

>>> Pour en savoir plus

Préfecture des Alpes-Martimes :
Isabelle Gazan, service départemental d'action sociale
Tél. **04 93 72 24 60**
Courriel : isabelle.gazan@alpes-maritimes.gouv.fr
Karine Jouglas, vice-présidente de la CLAS
Tél. **06 11 45 32 71**



Une journée de sensibilisation au handicap à la préfecture de Haute-Garonne



Le 16 novembre 2017, une action de sensibilisation au handicap, intitulée « Travailler et être parent d'un enfant en difficulté » a été organisée à la préfecture de la Haute-Garonne. Elle s'inscrivait dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées durant laquelle de nombreuses actions sont menées afin de changer la perception du handicap en entreprise et dans la société. Cette initiative a fait l'objet d'une publication dans le programme des initiatives répertoriées par Handi-Pacte Fonction publique en Occitanie.

La journée comportait deux séquences :

- **Une conférence-débat : « Les handicaps invisibles ».**

La difficulté majeure pour les personnes atteintes de ces formes de handicap est d'être reconnues par les autres comme handicapées. En effet ces handicaps mal identifiés sont diagnostiqués souvent tardivement.

Les participants ont entendu, sur ce thème, le témoignage émouvant d'un agent de la préfecture, mère d'un enfant souffrant d'une forme de schizophrénie.

Elle a présenté les causes, les symptômes et les manifestations de la maladie. Puis elle a expliqué le long cheminement jusqu'au diagnostic, l'accompagnement du malade par sa famille et enfin l'acceptation « sans honte ». De son intervention touchante et optimiste se dégageait une vraie confiance en l'avenir, d'autant, concluait-elle, qu'en France, nous avons la chance d'avoir un système de santé efficace, des associations à l'écoute et la possibilité d'assurer l'autonomie financière de l'adulte handicapé.

- **Les troubles « Dys » ou troubles spécifiques du langage et des apprentissages.**

Animée par les présidentes de deux associations locales « Apedys » et « Avenir Dysphasie ». Cela a permis aux participants de mieux comprendre les manifestations et les conséquences de ces troubles qui affectent le développement de l'enfant et qui, parce qu'ils sont durables, nécessitent une prise en charge.

- **Des ateliers.**

Les visiteurs ont pu s'y entretenir avec les représentantes de la maison départementale des personnes handicapées, le médecin coordonnateur zonal et les infirmières de prévention du ministère de l'intérieur, la conseillère technique régionale et une assistante de service social, les correspondantes « handicap » de la préfecture et de la police et les fonctionnaires chargés, à la préfecture, de la gestion des dossiers de retraites et de versement de l'allocation aux parents d'enfants handicapés.



>>> Pour en savoir plus

Préfecture de la Haute-Garonne :
Annie Vlamynck, adjointe au chef de bureau SDAS
Courriel : annie.vlamynck@haute-garonne.gouv.fr



Les dates des soldes 2018

Pour la plus grande partie du territoire, les soldes d'hiver commenceront le mercredi 10 janvier 2018. Mais différentes zones bénéficient de dérogations. Pendant six semaines, les commerçants pourront écouler leur marchandise en stock, à des prix réduits. Retrouvez les dates précises des soldes, selon votre lieu d'habitation.

Les dates des soldes d'hiver 2018 :

- Dates nationales : **du mercredi 10 janvier 2018 au mardi 20 février 2018**
- Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Vosges (88) : du mardi 2 janvier au lundi 12 février 2018
- Guadeloupe (971) : du samedi 6 janvier au vendredi 16 février 2018
- Martinique (972) : du mercredi 10 janvier au mardi 20 février 2018
- Guyane (973) : du mercredi 3 janvier au mardi 13 février 2018
- Réunion (974) : du samedi 1er septembre au vendredi 12 octobre 2018
- Saint-Pierre-et-Miquelon (975) : du mercredi 17 janvier au mardi 27 février 2018
- Saint-Barthélemy (977) et Saint-Martin (978) : du samedi 5 mai au vendredi 15 juin 2018



Conseils pour adapter sa conduite routière à la situation hivernale

Les vacances à la montagne se profilent cet hiver, attention toutefois : un départ en voiture pour la montagne, ça se prépare ! Pneus neige, batterie, chaînes... autant d'accessoires indispensables à la sécurité des skieurs embarqués. Les températures négatives, la neige en plaine, le risque de verglas et la baisse sensible de la luminosité le jour sont des situations que chaque usager de la route doit anticiper pour effectuer ses déplacements en toute sécurité. Avant votre départ, vous avez pris la précaution d'effectuer la révision complète de votre véhicule, afin de vous assurer du bon état de votre batterie et de vos pneus, notamment. C'est bien, mais ce n'est pas suffisant : la conduite en hiver, avec tous les défis qu'elle comporte, impose un certain nombre de précautions tout au long du voyage.

- Consulter les prévisions météorologiques et de circulation : www.bison-fute.gov.fr ou appelez le 0800 100 200 (appel gratuit depuis un poste fixe).
- Vérifier la pression des 4 pneus et privilégier les pneus hiver
- En montagne, mettre des chaînes

Les chaînes modifient la conduite. Il est conseillé de réduire fortement sa vitesse et de ne pas dépasser 50 km/h. Il est prudent de faire un essai de montage avant le départ. Il est indispensable de se garer à l'écart de la chaussée pour le montage (sur autoroute, il ne faut en aucun cas pratiquer cette opération sur la bande d'arrêt d'urgence).

- Tester les éléments sensibles au froid (batterie, système d'allumage et d'alimentation). Vérifier également le niveau du liquide lave-glace antigel et la qualité des balais d'essuie-glace qui se dégrade encore plus sous l'effet du givre.
- Bien voir et être bien vu
- Rouler lentement et à bonne distance
- Allonger les distances de sécurité et adopter une conduite souple
- Ne jamais dépasser un engin de service hivernal en action
- Emporter un « kit de survie » au froid...



Source : Préfecture du Morbihan

Gardez le contact...



Vous partez à la retraite ?

Vous ne pouvez pas facilement consulter la lettre électronique « **Action sociale Infos** » sur votre ordinateur professionnel ?

Envoyez votre adresse électronique personnelle à action.sociale@interieur.gov.fr en précisant :

- Si vous êtes retraités (vos nom, prénom et département de résidence)
- Si vous êtes actif, votre lieu d'affectation

Vous serez ainsi informé(e) régulièrement de l'actualité sociale du ministère qui va privilégier ce mode de communication à l'avenir.

Ministère de l'Intérieur / DRH / SDASAP / MIAAS

Immeuble Lumière - Place Beauvau - 75800 Paris cedex 08

Contact : 01 80 15 41 13

Partenariat

Une action environnementale et solidaire !



La semaine européenne de la réduction des déchets 2017 a été un succès ! Vous avez été nombreux à participer aux animations – ateliers de recyclage, collectes organisées avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire, recyclerie sportive... Certains d'entre vous ont eu la chance d'être invités au Social Bar pour déguster un café équitable ou une boisson « solidaire » et découvrir ce lieu d'échanges et de convivialité.

>>> Le premier Social Bar

Il a ouvert à Paris, 25 rue Villiot, près de la gare de Lyon. Cette démarche innovante et solidaire se déploie aujourd'hui dans d'autres villes (Strasbourg, ...).

Le Social Bar, comme son nom l'indique, est un bar, mais pas comme les autres ! Son objectif est double. Renforcer le lien social entre des individus qui se croisent parfois mais se parlent rarement : ceux qui le souhaitent viennent discuter, boire, manger avec des inconnus ou des amis. Affirmer une démarche solidaire : la moitié des bénéfices collectés est redistribuée à des associations.

Le Social Bar vous invite à partager un verre, un repas... et à jouer, chanter ou danser ! C'est aussi un espace de coworking et un lieu à privatiser pour un séminaire, une soirée d'équipe... : 10% du coût de la réservation est reversé à une association.

C'est un lieu de rencontre avec des entrepreneurs de l'Economie Sociale et Solidaire. Ce secteur économique rassemble les entreprises qui concilient solidarité, performance économique et utilité sociale. En France, il s'agit d'un acteur économique de poids qui compte environ 200 000 entreprises et structures et représente près de 12,7 % des emplois privés.

Le ministère de l'Intérieur travaille avec certains d'entre eux :

- **Les Ateliers du Bocage**, une entreprise d'insertion membre d'Emmaüs, pour la collecte et le traitement des cartouches d'impression usagées ;
 - **Lemon Tri**, une entreprise chargée de la collecte et du recyclage des bouteilles plastiques, cannettes, gobelets sur le site de Beauvau, qui accompagne ses collaborateurs vers l'emploi durable via un parcours d'accompagnement socioprofessionnel et de formation.
- Ces entrepreneurs sociaux sont souvent présents au Social Bar pour présenter leurs structures et apporter leurs témoignages. N'hésitez pas à aller les rencontrer !



Loisirs / Services

Du côté de la FJM...

LA RÉSIDENCE LES ÉCUREUILS À FONT-ROMEU :

Pour un séjour de 3 nuits minimum effectué entre le 16 et le 27 décembre 2017 ou entre le 6 et le 20 janvier 2018

> Tarification

- Adulte : 39 €/jour/personne
- Enfant (de 2 à 13 ans inclus) : 18 €/jour/enfant
- Enfant (- de 2 ans) : gratuit

La tarification comprend la pension complète (hébergement et repas).

Elle ne comprend pas la taxe de séjour, les boissons, le supplément réveillon de Noël, la majoration chambre individuelle.

> Offre spéciale :

Pour toute réservation, un « Repas montagnard » au restaurant de la résidence vous sera offert en supplément lors de votre séjour.

> Renseignements et réservation :

Fondation Jean Moulin – Résidence hôtelière Les Ecureuils – 1, rue Jean Moulin – 66121 Font-Romeu

Tél : 04 68 30 16 01 – Fax : 04 68 30 15 56

Mail : fjm.ecureuils@orange.fr



Les offres Disney...

SPECTACLE DE NOËL JUSQU'AU 7 JANVIER 2018

> Billet 1 jour / 1 parcs :

- Tarif adulte/+ 12 ans à **59 €** au lieu de 79 €
- Tarif enfant (3 à 11 ans inclus) à **53 €** au lieu de 71 €.

> Billet 1 jour / 2 parcs :

- Tarif adulte/+ 12 ans à **79 €** au lieu de 99 €
- Tarif enfant (3 à 11 ans inclus) à **73 €** au lieu de 91 €.

Billet valable 1 an à compter de la date d'achat dans les 2 parcs Disney (Parc Disneyland et/ou Walt Disney Studios).

Billet électronique à présenter à l'entrée des Parcs.

Entrée gratuite pour les enfants de moins de 3 ans.

Un justificatif de l'âge de l'enfant pourra être demandé à l'entrée des Parcs (carte d'identité ou livret de famille).

Billet non disponible aux guichets à l'entrée des Parcs.



OFFRE SPÉCIALE « Star Wars, saison de la force » du 13 janvier au 25 mars 2018

> **Billet 1 jour / 2 parcs** : Tarif adulte/enfants à **49 €** au lieu de 99 € ! (gratuit pour les - de 3 ans)

Billet valable pour une visite du 13 janvier au 25 mars inclus (achat jusqu'au 24 mars 2018).

Billet électronique à présenter à l'entrée des Parcs.

Entrée gratuite pour les enfants de moins de 3 ans.

Un justificatif de l'âge de l'enfant pourra être demandé à l'entrée des Parcs (carte d'identité ou livret de famille).

Billet non disponible aux guichets à l'entrée des Parcs.



OFFRES PASSEPORTS ANNUELS

> **Passeport annuel DISCOVERY : 125 €** au lieu de 139 € sauf les week-ends (voir les jours d'accès).

> **Passeport annuel MAGIC FLEX : 170 €** au lieu de 189 € (voir les jours d'accès).

> **Passeport annuel MAGIC PLUS : 224 €** au lieu de 249 € (voir les jours d'accès).

Afin de bénéficier de cette offre :

Cochez la 3e ligne « Paiement en une seule fois avec impression temporaire » dans la fenêtre « Mode de paiement et de livraison de votre passeport annuel ».

Lire les conditions d'offre dans « en savoir plus » au moment de la sélection de votre passeport.

>>> Réservations

Sur le site Intranet de l'action sociale, Rubrique Loisirs/Billetterie Disney : > <http://actionsociale.mi>

Ou sur le site Internet de la FJM : > <http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/disneyland-paris>

Identifiant : **MINT** / Mot de passe : **MINT** (Ces codes étant exclusivement réservés au personnel du ministère, merci de ne pas les diffuser à l'extérieur).

SÉJOURS INDIVIDUELS « OFFRE PRIVILÈGE MINISTÈRE »

Envie de prolonger le conte de fées jusqu'au bout de la nuit ?

Vous pouvez séjourner dans l'un des 7 Hôtels Disney à thème !

> **-30 € de réduction par chambre réservée dans les hôtels :**

- Disney's Sequoia Lodge ***
- Disney's Hôtel Cheyenne **
- Disney's Hôtel Santa Fe AA **
- Disney's Davy Crockett Ranch

> **-50 € de réduction par chambre réservée dans les hôtels :**

- Disneyland Hôtel *****
- Disney's Hôtel New York *****
- Disney's Newport Bay Club *****

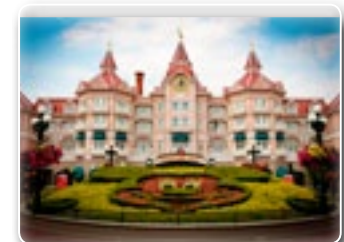
Que comprend votre séjour ?

L'hébergement dans un hôtel Disney.

Les billets pour les 2 parcs Disney pour chaque journée incluse dans le séjour.

Attention ! Le petit-déjeuner et les taxes de séjour ne sont pas inclus dans le prix.

Offre valable pour des réservations jusqu'au 30 septembre 2019 !



>>> Réservations

Uniquement au **0 825 808 500**, demandez « Offre Privilège CE ».

Le Cirques Alexis Gruss...

- 15% EN BILLETTERIE INDIVIDUELLE CE :

Réservation individuelle, sans minimum de place, bénéficiez jusqu'au 4 mars 2018 de tarifs spéciaux comité d'entreprise !

> Tarification

- Platine : 65 € au lieu de 75 €
- Or : 53 € au lieu de 60 €
- Argent : 44 € au lieu de 50 €
- Bronze : 35 € au lieu de 40 €
- Seconde face : 31 € au lieu de 35 €
- Seconde côté : 27 € au lieu de 30 €
- Banquette : 18 € au lieu de 20 €

> Achetez vite vos places pour les vacances de Noël, de Février ou une soirée !

<https://www3.aparteweb.com/awprod/GRUSS/AWCalendar.aspx?INS=GRUSS&CAT=188&LNG=FR&IDP=5035>



> Contact

L'Événement Spectacle : **01 41 58 58 78**

SDASAP/DRH

>> Arrivée



> Patricia Asseuwa

a pris ses fonctions au suivi des instances dans le Bureau des conditions de vie au travail et de la politique du handicap (BCVTPH).

Bonnes
de fin fêtes
d'année !

